



# Musée de l'Ancienne Sparterie Le M.A.S.

Musée municipal de Dammartin-en-Serve  
Rue de la Brossette  
fondé en 1994 et dirigé par l'association C.R.HI.SO.D.E.S.

## Fiche d'inscription

### Visites guidées

<b>Visiteur (Personne / Organisme) :</b> dénomination _____ (représenté par _____) adresse _____ code postal _____ ville _____ tél. _____ fax _____ mél. _____ @ _____			
<b>Date et heure de visite demandée :</b>			
<b>Animation de la visite par le CRHISODES : (cadre à ne pas remplir)</b> Reçu le : _____ Animateur(s) _____ Date(s) et heure(s) retenues _____			
Composition des visiteurs	Nbre	Tarification	Montant <sup>(2)</sup>
Personne adulte <sup>(1)</sup> ou groupe de moins de 15 adultes <sup>(1)</sup>		2 € / pers	€
Groupe de 15 adultes <sup>(1)</sup> et plus		1 € / pers	€
Personne âgée de moins de 25 ans (sur justificatif)		gratuit	—
Personne en situation de chômage (sur justificatif)		gratuit	—
<b>Total des entrées payantes (en euros)</b>			€
<b>TVA non applicable <sup>(2)</sup></b>			<del>€</del>
<b>TOTAL A REGLER (en euros)</b>			€

<sup>(1)</sup> Est qualifiée d'adulte toute personne physique âgée de 26 ans et plus.

<sup>(2)</sup> En vertu de l'article 293-B du Code Général des Impôts, notre organisme n'applique aucune TVA sur ses produits et prestations.

### **PAIEMENT (EN EUROS SEULEMENT) - Cocher le mode choisi :**

- Espèce  Virement bancaire (RIP joint sur demande)  
 Chèque\* bancaire  Chèque\* postal

\* à l'ordre du CRHISODES

### **NOTA**

Le représentant Visiteur s'engage à prendre connaissance du règlement des visites du Musée de l'Ancienne Sparterie annexé au présent bon d'inscription et à ce qu'il soit respecté par lui-même et toute personne des groupes de visiteurs.

> > > **Bon d'inscription complété recto et verso à renvoyer au CRHISODES < < <**  
**A faire parvenir 15 jours avant la première journée de visite, merci !**

# Musée de l'Ancienne Sparterie

*Rue de la Brossette - 78111 Dammartin-en-Serve*

---

## Règlement des visites

### Article 1. Droit d'entrée.

Un droit d'entrée dû par visiteur est perceptible par l'association CRHISODES dans le cadre de la visite commentée du Musée de l'Ancienne Sparterie de Dammartin-en-Serve.

L'association CRHISODES assure, en contre partie du droit d'entrée, l'accès aux lieux et l'animation sous surveillance de la visite.

### Article 2. Déroulement de la visite.

La visite est encadrée par l'association CRHISODES qui en assure l'accès, l'animation et le commentaire par l'intermédiaire d'un ou plusieurs animateurs.

L'animateur est seul responsable du groupe de personnes accueillies dans l'enceinte du musée, au cours de la visite. Il veille au respect du présent règlement auprès du public.

### Article 3. Exclusion des lieux.

L'association CRHISODES se réserve le droit d'exclure toute personne dont le comportement pourrait nuire à la sécurité des visiteurs, à la bonne conservation du mobilier d'exposition et de la réserve du musée ou au bon déroulement de la visite, en demandant l'intervention de l'Autorité Publique compétente si nécessaire.

### Article 4. Perte, dégradation et vol d'objets ou biens personnels.

L'association CRHISODES pourra garder temporairement en dépôt au musée ou choisir de transmettre à l'Autorité Publique compétente tout objet trouvé après une visite.

L'association CRHISODES décline toute responsabilité pour la dégradation ou le vol par un tiers d'objets ou biens personnels dans l'enceinte du musée. Elle recommande à chacun vigilance et prudence.

### Article 5. Protection des collections du musée.

La Direction du musée demandera réparation, remboursement ou dédommagement à l'auteur de dégradation ou de vol sur tout ou partie des collections du musée ainsi que du matériel d'exposition pendant ou à l'issue d'une visite. A défaut, l'association se retournera vers le responsable du groupe de visiteurs.

La Direction du musée se réserve le droit de porter plainte pour le méfait commis sur tout ou partie des collections du musée ainsi que du matériel d'exposition à l'Autorité Publique compétente.

### Article 6. Consignes de sécurité.

La capacité d'Accueil du Musée est limitée à 60 personnes maximum (adultes et enfants compris). Le lieu d'exposition ne permet pas actuellement l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Les animaux sont interdits dans le musée.

L'interdiction de fumer s'applique sur tout le site du Musée de l'Ancienne Sparterie.

L'association CRHISODES veillera au respect auprès des animateurs et des visiteurs des consignes de sécurité (en cas d'incendie, par exemple) applicables à l'ensemble de l'édifice (salle polyvalente, musée, bibliothèque).

**Attestation sur l'honneur de la lecture du présent règlement :**

*Date et signature représentant Visiteur*

------------------